

PROMOTION DES FORMATIONS EN ENERGIE – 08.09.2014

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

I. Demandeur

Nom, prénom :	
Adresse :	
NPA et lieu :	
Téléphone :	Année de naissance :
E-mail :	

2. Organisateur de la formation

Nom : <input type="checkbox"/> Suisse-Energie / Bureau EHE SA <input type="checkbox"/> Sebasol
Adresse :
NPA et lieu :

3. Formation

Type de formation : <input type="checkbox"/> Futés <input type="checkbox"/> Auto-construction de solaire thermique
Date et lieu de formation :
Prix :

4. Documents à joindre à la demande

- Attestation de cours
 Facture acquittée

5. Coordonnées bancaires

Titulaire du compte
Nom et adresse de la banque
Numéro IBAN

6. Conditions d'obtention des subventions pour la formation

- Les cours doivent être organisés par des associations ou institutions reconnues dans le domaine des économies d'énergies (Chauffez futé de SuisseEnergie, auto-construction de capteurs solaires de Sebasol)
- Subvention soumise à un quota. **20 subventions disponibles annuellement, traitées au fur et à mesure des demandes.**
- La subvention à la formation se monte à 50% de l'inscription jusqu'à concurrence de CHF 250.-.
- Elle est réservée aux personnes ayant leur résidence principale à Nyon. Un seul cours par personne.

7. Extrait des conditions générales selon Directive municipale du 8 septembre 2014

- Le versement de l'aide est effectué dans un délai de 30 jours suivant la présentation d'un décompte final des factures honorées. Si le montant du devis est dépassé la Commune n'augmentera pas sa contribution. Si les frais engagés sont inférieurs, l'aide allouée peut être adaptée pro rata.
- Pour les aides pour les formations et les appareils électroménagers, le Délégué à l'énergie et au développement durable verse les subventions sur présentation du formulaire rempli et des factures acquittées dans la limite des budgets ou quotas disponibles.

8. Procédure

- Toutes les demandes doivent être effectuées au moyen du formulaire communal correspondant et accompagnées de tous les documents exigés. Sont prises en compte les demandes déposées au plus tard le 31 décembre de l'année de l'inscription.
- Les demandes sont adressées au Délégué à l'énergie et au développement durable, Place du Château 3, 1260 Nyon, tél. 022 363 82 24.
- **Les demandes non datées, non signées ou incomplètes seront renvoyées à l'expéditeur.**
- **Il est conseillé de prendre contact avant l'inscription à une formation avec le Délégué à l'énergie et au développement durable afin de s'assurer du nombre de quotas disponibles. La Commune ne saurait être tenue pour responsable si la demande de subvention n'aboutissait pas, en raison d'un épuisement des quotas.**

9. Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans la Directive municipale 8 septembre 2014 relative à l'encouragement de projets privés par le Fonds Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables.

Lieu et date :

Requérant :